



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 16 octobre 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu - maire
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Absence (s) :

Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Conformément à l'article 33 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier avise les membres du Conseil que le poste de conseiller pour le district 1 est vacant à la suite du décès de madame la conseillère Françoise Lachapelle le 12 octobre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 07 Fin : 19 h 08

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019
201910-215**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2019 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2019
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

- 5.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2019
- 5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Affectation relative au règlement d'emprunt R14-116 - Règlement autorisant la ville à procéder à la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et décrétant un emprunt de 1 710 000 \$ à cette fin
- 6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 017,5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10930, rue Sherbrooke
- 6.3 Contribution monétaire de 14 872,00 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 190, avenue Dubé, connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.4 Remboursement aux Condos M pour la gestion de matières résiduelles (GMR) de septembre 2018 à avril 2019
- 6.5 Réalisation complète de l'objet du règlement 44-2015 - Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin
- 6.6 Achat par la Ville des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes foncières
- 6.7 Affectations relatives au projet de Drainage Terre 245 (2011) ainsi qu'au R14-111 - Règlement décrétant l'achat de véhicules et équipements incluant les accessoires et outillages connexes et un emprunt à long terme de 1 000 000 \$ à cette fin (2006)
- 6.8 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique pour la mise en oeuvre d'activités de gestion des risques associés aux matières dangereuses pour la prévention de sinistres 2013-2020
- 6.9 Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal - Prolongation de contrat - résolution 201404-114 - 31 300,61 \$ taxes incluses
- 6.10 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets Culture et inclusion »
- 6.11 Achat de sel de déglacage pour la saison 2019-2020
- 6.12 Ajout de panneaux d'interdiction de se stationner - 17, avenue de la Providence
- 7. RÉGLEMENT**
- 7.1 Aucun
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Autorisation du paiement d'un montant de 68 087,48 \$ plus taxes à la firme WSP Canada inc. à titre d'honoraires supplémentaires pour deux contrats octroyés dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour les projets TP-ST 201502-05 et TP-ST 201502-06, soient respectivement les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité ainsi que les services professionnels d'ingénierie en réfrigération
- 8.2 Contrat de maintenance pour l'ascenseur du Centre Récréatif Édouard-Rivet
- 8.3 Autorisation du paiement d'un montant de 39 798 \$ plus taxes à la firme Les Architectes FABG à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST-201502-03 - Services professionnels en architecture
- 8.4 Autorisation du paiement d'un montant de 33 440 \$ plus taxes à la firme Stantec Experts-Conseils ltée à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST-201502-04 - Services professionnels en structure et génie civil
- 8.5 Autorisation du paiement d'un montant de 20 479 \$ plus taxes à la firme Les Architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé de services professionnels en architecture dans le cadre du projet TPGT-2018-17 pour la rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel-de-Ville
- 8.6 Contrat pour le projet TPST-2019-11 - Réaménagement des parcs et espaces verts Roland McDuff, Edmond-Robin, Philias-Desrochers et de la Providence / Services professionnels
- 8.7 Contrat pour le projet TPST-2019-12 - Réaménagement du parc de l'hôtel-de-Ville / Services professionnels
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Entériner la nomination de monsieur Antoine Morissette à titre de mécanicien-soudeur, groupe 16, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 30 septembre 2019
- 9.2 Fin du contrat de madame Nathalie Lefebvre, contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 3 octobre 2019
- 9.3 Entériner la nomination de madame Lise Blais à titre de secrétaire de direction à la Direction des services administratifs et informatique, et ce, à compter du 15 octobre 2019
- 9.4 Entériner l'embauche de madame Marie-Pier Nadon au poste col blanc d'agente de bureau, groupe F, à la Direction générale, et ce, à compter du 15 octobre 2019
- 9.5 Entériner l'embauche de madame Myriam Girard au poste cadre de contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 15 octobre 2019

- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
 - 10.1 Don de 1 175 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir
 - 11. DIVERS**
 - 11.1 Aucun
 - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
 - 12.1 Aucun
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019
201910-216 4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019
5.2

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1 janvier 2019 au 30 septembre 2019.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES
5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-10-09.

RAPPORT DES SERVICES 6.

AFFECTATION RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT R14-116 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA VILLE À PROCÉDER À LA RÉFECTION DE L'AVENUE BROADWAY, ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET CHERRIER, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 710 000 \$ À CETTE FIN
201910-217 6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement R14-116 - *Règlement autorisant la ville à procéder à la réfection de l'avenue Broadway, entre les rues Sherbrooke et Chérier, et décrétant un emprunt de 1 710 000 \$ à cette fin*.

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 561 692 \$.

Considérant que la somme empruntée est de 1 710 000 \$.

Considérant qu'il y a donc une somme empruntée en trop et la Ville souhaite affecter au prochain refinancement, prévu en avril 2024, cette dette.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'affectation de la somme empruntée en trop (148 308 \$) au prochain refinancement afin de réduire de cette somme le montant à refinancer en avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 5 490 017, 5 490 018 ET 5 490 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 10930, RUE SHERBROOKE

201910-218

6.2

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à l'égard de la dérogation.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 017, 5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10930, rue Sherbrooke.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant constitué des lots 5 490 017, 5 490 018 et 5 490 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 10930, rue Sherbrooke, soit à l'effet de permettre une entrée charretière de 30 m au lieu de 15 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 14 872,00 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 190, AVENUE DUBÉ, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 933 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201910-219

6.3

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 14 872,00 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT AUX CONDOS M POUR LA GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) DE SEPTEMBRE 2018 À AVRIL 2019

201910-220

6.4

Considérant que la collecte des matières résiduelles est de compétence municipale.

Considérant que la gestion des matières résiduelles des condos M est différente du reste de la Ville, à savoir que celle-ci nécessite des bacs surdimensionnés.

Considérant que la date de livraison finale des condos M est estimée au mois de septembre 2018, que dès lors des résidents ont occupé la bâtisse et que le syndic de propriétaires a mandaté une firme privée pour la collecte de leurs matières résiduelles.

Considérant que le contrat de collecte avant AVRIL 2019 ne permettait pas à la Ville de

demander au prestataire de service de collecter des bacs dont la capacité est différente que celle précisée au devis.

Considérant que la Ville a saisi l'opportunité d'ajouter la collecte des condos M dans son renouvellement du devis d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles de son territoire commençant en avril 2019.

Considérant que les prix obtenus pour la collecte spécifique des condos M est de:

- 20 \$ + tx par semaine pour la collecte et transport du recyclage
- 22 \$ + tx par semaine pour la collecte et transport des ordures ménagères

Considérant qu'il est légitime de rembourser le syndic de Condo M en fonction du prix qu'aurait obtenu la Ville pour la collecte des matières résiduelles entre le mois de septembre 2018 et le mois d'avril 2019 (total de 30 semaines).

Considérant que le coût pour la Ville pour cette période aurait été de 1 322,84 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De rembourser la somme de 1 322,84 \$ au syndic de propriété des condos M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 44-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

6.5

201910-221

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

Considérant que ce règlement n'a pas été financé de façon permanente.

Considérant qu'il existe, pour ce règlement, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins.

Considérant que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère.

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié en annexe pour ajuster le montant de la dépense et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De modifier le règlement identifié en annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqué sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son surplus accumulé non autrement affecté la somme indiquée sous la colonne « surplus accumulé non autrement affecté » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Le protocole d'entente ci-joint est réputé faire partie intégrante du règlement identifié à l'annexe.

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe, s'il y a lieu.

De demander au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Annexe

Tableau - solde résiduaire à annuler

No du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense *	Nouveau montant de l'emprunt *	Appropriation	
					Surplus accumulé non autrement affecté	Subvention
44-2015	4 607 433 \$	4 125 000 \$	1 508 988 \$	- \$	181 973 \$	1 327 015 \$
	4 607 433 \$	4 125 000 \$	1 508 988 \$	- \$	181 973 \$	1 327 015 \$

Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
	- \$	4 125 000 \$
	- \$	4 125 000 \$

* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ACHAT PAR LA VILLE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES****201910-222**

6.6

Considérant la vente pour défaut de paiement des taxes municipales qui se tiendra le 8 novembre 2019.

Considérant que la Loi sur les cités et Villes permet à une ville d'enchérir pour l'acquisition d'une ou plusieurs de ces propriétés, et ce, sous réserve des conditions stipulées par cette loi.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ne pas acquérir l'immeuble faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement des taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières pour les années 2017, 2018, 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**AFFECTATIONS RELATIVES AU PROJET DE DRAINAGE TERRE 245 (2011) AINSI QU'AU R14-111 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS INCLUANT LES ACCESSOIRES ET OUTILLAGES CONNEXES ET UN EMPRUNT À LONG TERME DE 1 000 000 \$ À CETTE FIN (2006)****201910-223**

6.7

Considérant qu'en 2010 la Ville de Montréal-Est a encouru des dépenses d'honoraires professionnels (Genivar) dans le cadre d'un projet anticipé pour la construction d'un bassin de drainage (DST 2010-39).

Considérant que ce projet n'a jamais eu lieu, mais que la somme de 7 424,76 \$ demeure incorrectement financée dans nos livres comptables, et ce, depuis presque 10 ans.

Considérant qu'il y a lieu de financer cette somme par le surplus accumulé non autrement affecté.

Considérant aussi que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet du règlement R14-111 - *Règlement décrétant l'achat de véhicules et équipements incluant les accessoires et outillages connexes et un emprunt à long terme de 1 000 000 \$ à cette fin*, mais qu'une somme totalisant 6 123,83 \$ demeure en attente de financement, et ce, depuis plus de 10 ans et qu'il y a lieu de financer cette somme par le surplus accumulé non autrement affecté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'affectation de la somme totale de 13 548,59 \$ du surplus accumulé non autrement affecté afin de régulariser la comptabilisation et la présentation financière de ces deux dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITÉS DE GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX MATIÈRES DANGEREUSES POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES 2013-2020

201910-224

6.8

Considérant les travaux sur la gestion des risques technologiques réalisés par le comité mixte municipalité industrie – CMMI-Est.

Considérant la mise en œuvre d'un programme d'éducation citoyenne en sécurité civile face aux risques technologiques.

Considérant que le programme « Cadre de prévention de sinistres 2013-2010 » mis en place par le ministère de la Sécurité publique prévoit une aide financière aux municipalités en rendant admissibles certaines dépenses liées aux travaux des comités de concertation.

Considérant que la Ville de Montréal-Est, en collaboration avec le CMMI-Est, présente une demande de soutien financier dans le cadre de ce programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et madame Josée Guy, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal-Est visant à obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre des mesures de communication des risques technologiques.

De déléguer la réalisation du mandat de ce programme et sa mise en œuvre à l'Association Industrielle de l'Est de Montréal (AIEM) et d'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et madame Josée Guy, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE TERMINAUX D'UTILISATEURS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL - PROLONGATION DE CONTRAT - RÉOLUTION 201404-114 - 31 300,61 \$ TAXES INCLUSES

201910-225

6.9

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et des services techniques

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal et d'autoriser le maire et le greffier à la signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS CULTURE ET INCLUSION »

201910-226

6.10

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre une aide financière dans le cadre du programme "Appel de projet Culture et inclusion".

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le 18 octobre 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe, à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2019-2020

201910-227

6.11

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achat pour le sel de déglacage pour la saison 2019-2020 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix.

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est, est d'un montant de 111,16\$ taxes et transport inclus par tonne métrique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée dans le cadre de l'appel d'offres publics 19-17656 fait par la Ville de Montréal.

D'autoriser la directrice des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE SE STATIONNER - 17, AVENUE DE LA PROVIDENCE

201910-228

6.12

Considérant la recommandation des membres de la Commission de circulation ainsi que de la Direction des travaux publics et des services techniques

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'ajout de panneaux d'interdiction de se stationner entre les deux entrées charretières sis devant le 17, avenue de la Providence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 68 087,48 \$ PLUS TAXES À LA FIRME WSP CANADA INC. À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR DEUX CONTRATS OCTROYÉS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LES PROJETS TP-ST 201502-05 ET TP-ST 201502-06, SOIENT RESPECTIVEMENT LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN RÉFRIGÉRATION

201910-229

8.1

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 68 087,48 \$ plus taxes à la firme WSP Canada inc. à titre d'honoraires supplémentaires pour deux contrats octroyés dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour les projets TP-ST 201502-05 et TP-ST 201502-06, soit respectivement les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité ainsi que les services professionnels d'ingénierie en réfrigération.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

D'accepter la proposition d'entente qui représente une quittance finale mutuelle entre WSP Canada inc. et la Ville de Montréal-Est et qui engage les deux parties à ne pas tenter de réclamations l'une envers l'autre pour les contrats précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENSEUR DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201910-230

8.2

Considérant la recommandation des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat de service pour l'entretien de l'ascenseur du CRER à l'entreprise Kone inc. pour un montant annuel de 7 524,42 \$ taxes incluses, et ce pour cinq (5) ans.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 39 798 \$ PLUS TAXES À LA FIRME LES ARCHITECTES FABG À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT OCTROYÉ DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LE PROJET TP-ST-201502-03 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

201910-231

8.3

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 39 798 \$ plus taxes à la firme Les Architectes FABG à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST 201502-03 pour les services professionnels en architecture.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

D'accepter la proposition d'entente qui représente une quittance finale mutuelle entre la firme Les Architectes FABG et la Ville de Montréal-Est et qui engage les deux parties à ne pas tenter de réclamations l'une envers l'autre pour le projet TP-ST-201502-03 - Services professionnels en architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 33 440 \$ PLUS TAXES À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT OCTROYÉ DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LE PROJET TP-

ST-201502-04 - SERVICES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL

201910-232

8.4

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 33 440 \$ plus taxes à la firme Stantec Experts-Conseils ltée à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet pour le projet TP-ST-201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

D'accepter la proposition d'entente qui représente une quittance finale mutuelle entre la firme Stantec Experts-Conseils ltée et la Ville de Montréal-Est et qui engage les deux parties à ne pas tenter de réclamations l'une envers l'autre pour le projet TP-ST-201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UN MONTANT DE 20 479 \$ PLUS TAXES À LA FIRME LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) À TITRE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT OCTROYÉ DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-17 POUR LA RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SOUS-SOL, 4E ET 5E ÉTAGES DE L'HÔTEL-DE-VILLE

201910-233

8.5

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant de 20 479 \$ plus taxes à la firme Les Architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) à titre d'honoraires supplémentaires pour le contrat octroyé de services professionnels en architecture dans le cadre du projet TPGT-2018-17 pour la rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel-de-Ville.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-11 - RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS ROLAND MCDUFF, EDMOND-ROBIN, PHILIAS-DESROCHERS ET DE LA PROVIDENCE / SERVICES PROFESSIONNELS

201910-234

8.6

Considérant l'appel d'offres pour le projet TPGT-2019-11 - Services professionnels pour le réaménagement des parcs et espaces verts Roland McDuff, Edmond-Robin, Philiass-Desrochers et de la Providence.

Considérant que l'offre du seul soumissionnaire qualifié est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 158 665,50 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2019-11 - Services professionnels pour le réaménagement des parcs et espaces verts Roland McDuff, Edmond-

Robin, Philiat-Desrochers et de la Providence.

D'affecter la somme de 158 665,50 \$ pour le paiement de cette dépense à même les disponibilités du fonds de parc de la Ville.

D'octroyer le contrat à Groupe Marchand Architecture et Design inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-12 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE / SERVICES PROFESSIONNELS

201910-235

8.7

Considérant l'appel d'offres pour le projet TPGT-2019-12 - Services professionnels pour le réaménagement du parc de l'Hôtel-de-Ville.

Considérant la recommandation de la Direction générale d'octroyer le contrat à ce dernier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 146 593,12 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2019-12 - Services professionnels pour le réaménagement du parc de l'hôtel-de-Ville.

D'autoriser le financement requis pour cette dépense à même le fonds de parc de la Ville.

D'octroyer le contrat à Groupe Marchand Architecture et Design inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR ANTOINE MORISSETTE À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR, GROUPE 16, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2019

201910-236

9.1

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Antoine Morissette à titre de mécanicien-soudeur, groupe 16, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 30 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIN DU CONTRAT DE MADAME NATHALIE LEFEBVRE, CONTREMAÎTRESSE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 3 OCTOBRE 2019

201910-237

9.2

Considérant les recommandations de la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De mettre fin au contrat de madame Nathalie Lefebvre, contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 3 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MADAME LISE BLAIS À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, ET CE, À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019

201910-238

9.3

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la nomination de madame Lise Blais à titre de secrétaire de direction, groupe I, à la Direction des services administratifs et de l'informatique, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIER NADON AU POSTE COL BLANC D'AGENTE DE BUREAU, GROUPE F, À LA DIRECTION GÉNÉRALE, ET CE, À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019

201910-239

9.4

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'embauche, à compter du 15 octobre 2019, de madame Marie-Pier Nadon à titre d'agente de bureau, groupe F, à la Direction générale aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur dont une période probatoire de 6 mois; son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MYRIAM GIRARD AU POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRESSE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 15 OCTOBRE 2019

201910-240

9.5

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de madame Myriam Girard à compter du 15 octobre 2019 au poste cadre de contremaîtresse, à la Direction des travaux publics et des services techniques aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 1 175 \$ À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

201910-241

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 175 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
13.

Début : 19 h 25 Fin : 20 h 15

LEVÉE DE LA SÉANCE
201910-242 14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier